

**PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE ST-NARCISSE
MRC DES CHENAUX, COMTÉ DE CHAMPLAIN**

**SÉANCE ORDINAIRE
7 JUILLET 2014**

À une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité, tenue au lieu habituel des séances, le lundi 7 juillet 2014 à 19h30, sont présents, mesdames les conseillères Nathalie Jacob, Mireille Paquin et Linda MacCulloch et messieurs les conseillers René Pinard, Denis Chartier et Gilles Gauthier tous formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette maire.

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19h30 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture d'un petit texte de réflexion.

2014-07-01

Nomination d'une secrétaire d'assemblée

ATTENDU que monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est à l'extérieur de la région pour des raisons de vacances ;

ATTENDU que le conseil doit nommer une secrétaire d'assemblée pour la présente séance ;

ATTENDU que madame Christine Trudel, secrétaire-trésorière adjointe, a déjà occupé le poste de secrétaire d'assemblée lors de séances antérieures ;

À CES CAUSES, il est proposé par Monsieur Denis Chartier,
Appuyé par Monsieur René Pinard
Et résolu :

QUE les membres du conseil municipal nomment madame Christine Trudel, secrétaire-trésorière adjointe, à titre de secrétaire d'assemblée pour la présente séance.

Adoptée à l'unanimité.

2014-07-02

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Linda MacCulloch,
Appuyé par Madame Nathalie Jacob
Et résolu :

(QUE)

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé ;

QUE cet ordre du jour soit annexé à la page 1768 du présent procès-verbal pour faire partie de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

2014-07-03

Dispense de la lecture du procès-verbal de la séance du 2 juin 2014

Il est proposé par Monsieur Gilles Gauthier,

Appuyé par Monsieur René Pinard

Et résolu :

QUE Madame Christine Trudel, secrétaire d'assemblée, est dispensée de la lecture du procès-verbal de l'assemblée du 2 juin 2014, ce dernier ayant été transmis par courrier électronique le 23 juin dernier et déposé dans un dossier électronique partagé aux membres du Conseil.

Adoptée à l'unanimité.

2014-07-04

Adoption du procès-verbal de la séance du 2 juin 2014

Il est proposé par Monsieur Gilles Gauthier,

Appuyé par Monsieur René Pinard

Et résolu :

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 2 juin 2014 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

CORRESPONDANCE

- De Madame Solange Nobert, responsable de la campagne de financement de la Croix-Rouge nous sollicitant financièrement pour leur campagne annuelle 2014.
- De Madame Hélène David, du cabinet de la ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, nous informant d'une contribution de 500\$ pour Les Mercredis de l'Agora Desjardins et le 7^{ème} Rendez-vous des Arts.
- De Monsieur Denis Lapointe, président du Réseau québécois de Villes et Villages en santé et maire de Salaberry-de-Valleyfield, nous invitant à prendre connaissance de la brochure « Prendre soin de notre monde et faire part d'interrogations ou commentaires » au Réseau québécois de Villes et Village en santé.
- De Monsieur Gilles Sicard, conseiller en récupération, nous informant que le service de destruction de documents confidentiels n'est plus traité par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie et que le Groupe RCM inc. va prendre le relais pour offrir ce service.
- De Madame Liliane Gras, directrice de la Régie du bâtiment du Québec, nous informant de la nouvelle obligation concernant le contrôle de la concentration de Legionella pneumophila dans l'eau des installations de tours de refroidissement à l'eau.
- De Madame Nathalie Mathurin, conseillère au commandant, nous informant de la transmission du Bilan d'activités 2013-2014 du district de la Mauricie et du Centre-du-Québec de la Sûreté du Québec.

(DE MONSIEUR)

- De Monsieur Jasmin Savard, directeur général de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ), nous remerciant des résolutions adoptées par le conseil le 5 avril dernier concernant le Partenariat fiscal et financier ainsi que l'entente de principe avec Gaz Métro.
- De Madame Stéphanie Vermette, coordonnatrice de l'Université du troisième âge (UTA), nous remerciant de notre collaboration afin de permettre une accessibilité sans contrainte à ces formations aux personnes de 50 ans et plus. Toutefois, elle nous rappelle qu'un minimum de 25 apprenants est requis pour qu'une formation puisse se donner. À cet égard, l'exercice promotionnel dans notre municipalité est requis.
- De Madame Louise Baillargeon, directrice générale du Centre d'action bénévole de la Moraine, nous remerciant de leur avoir accordé la gratuité de la salle municipale le 3 juin dernier.
- De Monsieur Pierre Lamontagne, directeur adjoint à la programmation Rythme FM 105,7 Montréal et des stations affiliées réseau Rythme FM et Madame Christine Trudel, organisatrice du 12^{ième} tournoi de golf au profit du Noël des enfants de Saint-Narcisse pour la 6^e année, remerciant les membres du conseil pour leur don et tous les conseillers qui ont participé au tournoi.

INFORMATION SUR LES DOSSIERS EN COURS

Signature du protocole d'entente entre la municipalité de Saint-Narcisse et la Commission scolaire Chemin-du-Roy

Avec l'utilisation conjointe du gymnase à l'école de la Solidarité et les différents plateaux sportifs appartenant soit à la municipalité ou à la Commission scolaire Chemin-du-Roy, les parties avaient convenu d'un protocole d'entente adoptée à la séance du conseil du 2 décembre 2013. Le 16 juin dernier le protocole d'entente pour l'utilisation des ressources respectives a été signé par les mandataires des parties et est entrée en vigueur le jour même de sa signature.

Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), décision à notre dossier de mise aux normes de l'eau potable

Tel que mentionné dans l'orientation préliminaire, la Commission autorise l'entretien, le remplacement et l'installation de conduites à certaines conditions :

- Les restrictions aux activités agricoles dans les périmètres imposés suivant la réglementation environnementale devront être limitées à celles établies à ce jour par l'hydrogéologue et le contenu de son rapport accompagnant la demande, sans quoi la décision deviendra inopérante et de nul effet.
- Les travaux d'implantation de la conduite devront être faits sous la surveillance d'un agronome. Cette autorisation n'entrera en vigueur qu'au moment du dépôt d'une confirmation écrite d'un agronome voulant qu'il ait obtenu un mandat de surveillance desdits travaux, et ce, dans un délai de 6 mois sans quoi la présente autorisation deviendra inopérante et de nul effet.
- Le délai pour l'exécution des travaux de construction sera limité à 2 ans à compter de la date de décision.

(TROIS MOIS)

- Trois mois après l'échéance des travaux, l'agronome chargé de la surveillance du site devra faire un rapport faisant la preuve du respect des conditions de l'autorisation. Ce rapport devra notamment démontrer l'état du sol avant et après l'intervention.
- Le recouvrement minimal de la conduite devra être de 1,6 mètre.
- Durant et après les travaux, le drainage du site autorisé et des parcelles adjacentes devra être maintenu fonctionnel.
- Le réaménagement du site devra être complété à l'échéance de la période autorisant les travaux de construction. Les aires de travail devront être décompactées en profondeur et remises en culture.

Commission de protection du territoire agricole du Québec, avis de conformité

Dans le dossier de messieurs Yoland et Robert Labrie concernant les lots 404-P et 405-P et dont la superficie visée est de 0,5 hectare, le lotissement ou l'aliénation décrit dans le projet d'acte daté du 10 avril 2014 est conforme à la Loi.

Demande de révision de la date de fin de travaux de mise aux normes de l'eau potable dans le cadre du Programme d'Infrastructure Québec-Municipalité

Dans le cadre de notre projet de mise aux normes de l'eau potable, plusieurs autorisations sont nécessaires avant que les travaux puissent débuter. Même si les demandes ont été acheminées dans des délais raisonnables, certaines autorisations sont toujours manquantes à notre dossier et il n'est pas certain que nous puissions terminer les travaux avant la période hivernale. C'est pourquoi une demande de prolongation de travaux a été demandée jusqu'au 31 décembre 2015 à Monsieur René Caissy, analyste au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, demande ayant été accordée en date du 3 juillet 2014 par courrier électronique.

Rapport de l'auditeur indépendant dans le cadre du programme TECQ 2010-2013

Le 20 juin dernier, notre rapport concernant les coûts des travaux réalisés, le respect des conditions de versement exigées ainsi que sur la conformité des informations inscrites dans l'attestation du respect des dispositions législatives relatives à la gestion contractuelle dans le cadre du programme TECQ 2010-2013 a été réalisé et transmis par la firme Morin Cadieux senc au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Politique Nationale de la Ruralité MRC des Chenaux, signature du protocole d'entente pour l'octroi d'une aide financière (Pacte Rural)

Le 3 juin dernier, monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, a signé et transmis à monsieur Pierre St-Onge, directeur général de la MRC des Chenaux, le protocole pour l'octroi d'une aide financière pour la réalisation d'un parc de jeux d'eau à Saint-Narcisse.

Congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec

Le 12 juin dernier, monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, a remporté le Grand Prix du Salon à l'occasion du congrès de l'ADMQ.

(CE PRIX)

Ce prix est un don en argent de 1 500\$ à verser à un organisme ou à un projet municipal à caractère structurant dans la communauté de Saint-Narcisse. Aussi, un article mettant en valeur la municipalité de Saint-Narcisse sera publié dans le magazine SCRIBE.

Demande de citoyennes et citoyens pour que la limite de vitesse soit changée sur la rue Massicotte

Avec l'arrivée du CPE Flocons de rêve sur la rue Massicotte, quelques citoyens se plaignent de la limite de vitesse trop élevée sur cette rue et demandent au conseil que la limite passe de 50 km/h à 30 km/h. Deux pancartes ont été installés indiquant la présence d'une garderie à proximité et invitant les gens de ralentir leur vitesse.

Demande pour la construction d'un parc de skate à Saint-Narcisse

Trois jeunes adolescents de Saint-Narcisse soient : Cédric Marineau, Jean-Simon Gélinas et Derek Douville sont venus déposer au bureau municipal des plans et photos pour que la municipalité puisse créer un parc de skate à Saint-Narcisse. Ce projet sera repris à compter de l'automne prochain.

Rapport de la maison des jeunes, saison 2013-2014, réalisé par Madame Jennifer Imhof

Madame Jennifer Imhof a déposé aux membres du conseil le rapport de la maison des jeunes pour la saison 2013-2014. Cette année, la saison a été prolongée de 2 semaines et la maison des jeunes a connu un bon taux de participation. Madame Jennifer Imhof assumait elle-même les entrées et sorties d'argent sans demander aucun budget à la municipalité. À la fin de la saison 2013-2014, le budget disponible pour la maison des jeunes est de 2 164,54\$ déposé dans le compte du comité des loisirs. Aussi, pour la saison 2014-2015 il faudrait y faire installer le câble pour offrir les soirées de hockey, faire réparer la table de hockey sur air, faire réparer la grande table de billard et faire nettoyer les équipements de gardiens de but.

RAPPORT D'ACTIVITÉS PAR LES ÉLUS

Depuis la séance régulière du 2 juin dernier, les élus municipaux ont eu à participer à certaines activités, réunions ou comités. Chacun des élus dresse le bilan de leur participation au cours du dernier mois.

PRISE EN COMMUNICATION DES COMPTES

Monsieur Guy Veillette, maire, demande à l'assemblée de prendre connaissance de la liste des comptes à payer et des comptes payés, laquelle liste est disponible à l'entrée de la salle du Conseil.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES COMPTES PRÉSENTÉS

- Aucune question.

2014-07-05

Adoption des comptes

Il est proposé par Madame Linda MacCulloch,
Appuyé par Monsieur Denis Chartier
Et résolu :

(QUE)

QUE les comptes soient adoptés tels que présentés sur les listes annexées à la fin du ou des procès-verbaux du mois de juillet 2014 et le paiement en est autorisé.

Adoptée à l'unanimité.

2014-07-06

Homologation des signatures pour l'entente industrielle entre la municipalité et Monsieur Daniel Quessy concernant l'utilisation des ouvrages d'assainissement des eaux usées

ATTENDU que Monsieur Daniel Quessy est propriétaire d'un abattoir situé au 157-B, rue de l'Église à Saint-Narcisse depuis plusieurs années ;

ATTENDU que cet établissement ne fera plus d'abattage, mais est maintenant consacré à la découpe (une boucherie) ;

ATTENDU que la municipalité exploite des ouvrages pour l'assainissement de ses eaux usées ;

ATTENDU que la boucherie n'est pas dotée d'un système de traitement complet de ses eaux usées ;

ATTENDU que les eaux usées de la boucherie sont rejetées dans le réseau d'égout municipal ;

ATTENDU que les ouvrages d'assainissement de la municipalité peuvent être utilisés pour traiter les eaux usées de la municipalité et de la boucherie, pourvu que celles déversées par la boucherie dans le réseau d'égout municipal respectent certaines caractéristiques ;

À CES CAUSES, il est proposé par Monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par Monsieur René Pinard
Et résolu :

QUE le Conseil homologue les signatures de Monsieur Guy Veillette, maire et de Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, pour signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Narcisse, ladite entente industrielle.

QUE l'entente industrielle soit annexée à la page 1772 du présent procès-verbal pour faire partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduite.

Adoptée à l'unanimité.

2014-07-07

Signature de la permission d'utilisation du puits P-14 accordé par Hydro-Québec en faveur de la municipalité de Saint-Narcisse dans le cadre du Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités sous-volet 2.5

ATTENDU que le puits P-14 est foré dans la servitude d'Hydro-Québec depuis 1995 ;

ATTENDU qu'en décembre 2012 Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, a adressé une demande de permission d'utilisation du puits P-14 à Monsieur Pierre Douville, Agent Propriétés Immobilières chez Hydro-Québec ;

ATTENDU que le 26 juin dernier, nous avons reçu l'entente de permission incluant les restrictions et les obligations pour l'utilisation du puits P-14 ;

(À CES CAUSES)

À CES CAUSES, il est proposé par Madame Nathalie Jacob,
Appuyé par Madame Mireille Paquin
Et résolu :

QUE le Conseil de la Corporation Municipale de Saint-Narcisse accepte l'entente de permission pour l'utilisation du puits P-14 entre la municipalité et Hydro-Québec.

QUE le Conseil mandate Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, pour signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Narcisse, ladite entente.

QUE l'entente de permission soit annexée à la page 1774 du présent procès-verbal pour faire partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduite.

Adoptée à l'unanimité.

2014-07-08

Demande de Monsieur Jean-Guy Nobert pour une dérogation mineure concernant le remplacement d'un patio par la construction d'un agrandissement de bâtiment ne respectant pas la marge latérale

ATTENDU la demande de Monsieur Jean-Guy Nobert pour lui permettre la construction d'un agrandissement avec fenêtre en façade et en arrière de 14'x19' pour les 4 saisons en remplacement d'un patio existant sur un immeuble situé au 250, rue Principale à Saint-Narcisse ;

ATTENDU que la construction de l'agrandissement ne pourra respecter la norme d'implantation et de localisation d'un bâtiment principal décrit à l'article 7.1 du règlement de zonage 2009-05-438 ;

ATTENDU que lorsque l'agrandissement sera construit, il se situera à une distance de 0,5 mètre de la ligne latérale EST et que la norme prescrite est de 1,5 mètre ;

ATTENDU que cette dérogation aura pour effet l'érection d'un agrandissement avec fenêtre en façade et en arrière, sans vue sur le côté Est, permettant d'ajouter une partie d'aire habitable à une résidence existante ;

ATTENDU que la résidence et le lot adjacent appartiennent au demandeur ;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande et soumet une recommandation positive au conseil municipal ;

À CES CAUSES, il est proposé par Monsieur Denis Chartier,
Appuyé par Madame Mireille Paquin
Et résolu :

QUE le conseil accorde la dérogation mineure demandée au dossier de monsieur Jean-Guy Nobert pour la construction d'un agrandissement de 14'x19' situé au 250, rue Principale à Saint-Narcisse, tel qu'indiqué au croquis présenté, et ce, conditionnellement à ce que les deux lots adjacents pour lequel cette demande de dérogation est demandée appartenant à monsieur Jean-Guy Nobert, demeurent à un seul et unique propriétaire. Le propriétaire des deux lots P-56 aura la latitude de vendre une partie de terrain à condition de rendre les deux lots P-56 conformes à l'article 7.1 du règlement de zonage 2009-05-438, tel que recommandé par le Comité Consultatif d'Urbanisme. **(ADOPTÉE)**

Adoptée à l'unanimité.

2014-07-09

Adoption des Indicateurs de gestion

ATTENDU que le document sur les indicateurs de gestion 2013 a été préparé par madame Christine Trudel, secrétaire-trésorière adjointe, lequel a été transmis au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire par transmission électronique le 26 juin dernier ;

ATTENDU que ce document a été transmis à chacun des élus municipaux ;

À CES CAUSES, il est proposé par Madame Mireille Paquin,
Appuyé par Monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le conseil adopte le document sur les indicateurs de gestion 2013 et en homologue le dépôt au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adoptée à l'unanimité.

2014-07-10

Achat d'un détecteur de gaz pour le service des incendies

ATTENDU que pour les entrées en espace clos, il est obligatoire d'avoir en sa possession un détecteur de gaz ;

ATTENDU que la municipalité a en sa possession ce genre d'équipement qui date de l'année 2005 et qu'il est actuellement défectueux ;

ATTENDU que le montant pour la réparation est de 861,55\$ taxes en sus et qu'il y a d'autres cellules qui seront à changer prochainement ;

ATTENDU qu'une soumission a été demandée aux entreprises Protection Incendie CFS Itée et Gaztek pour l'achat d'un détecteur de gaz dont les montants sont les suivants :

- Protection Incendie CFS Itée : 1 365.28\$
- Gaztek : 705.00\$

ATTENDU que le montant de la soumission de la firme Gaztek est moins élevé dû au fait que nous n'avons pas à acheter l'équipement supplémentaire pour la calibration de l'appareil, le détecteur étant compatible avec notre équipement.

À CES CAUSES, il est proposé par Madame Nathalie Jacob,
Appuyé par Monsieur René Pinard
Et résolu :

QUE le conseil accepte la soumission de la firme Gaztek pour l'achat d'un détecteur de gaz GasAlertMicroClip XT au montant de 705,00\$ taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité.

2014-07-11

Mandat à R.J. Lévesque et Fils Itée pour la remise en état du puits P-1

ATTENDU le bris du puits P-1 ;

(ATTENDU)

ATTENDU que le passage d'une caméra a été nécessaire afin de déterminer le bris au puits P-1 ;

ATTENDU que suite au passage de la caméra dans le puits, on a remarqué une infiltration de sables et l'accumulation de celui-ci dans la base du puits au niveau de la crépine ;

ATTENDU que nous avons besoin de tous nos puits afin de pallier à la demande de nos citoyens en eau potable ;

ATTENDU que l'entreprise R.J. Lévesque et Fils ltée possède l'expertise et les équipements requis pour réaliser les travaux nécessaires à la remise en fonction du puits P-1 ;

ATTENDU que l'entreprise R.J. Lévesque et Fils ltée a déposé une offre de services pour réaliser ces travaux afin de répondre aux besoins de la municipalité et ainsi remettre le puits P-1 en fonction ;

À CES CAUSES, il est proposé par Madame Nathalie Jacob,
Appuyé par Monsieur René Pinard
Et résolu :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse homologue le contrat à R.J. Lévesque et Fils ltée pour le passage de la caméra au montant de 1 000\$, taxes en sus, et mandate l'entreprise R.J. Lévesque et Fils ltée pour réaliser des travaux correctif au puits P-1 aux conditions décrites au mandat, document annexé à la page 1776 du présent procès-verbal, au coût forfaitaire de 12 175\$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité.

2014-07-12

Mandat à Alézia technologies pour rendre la fibre optique disponible à l'école Notre-Dame

ATTENDU que certains locataires ont besoin de l'accès internet à l'école Notre-Dame ;

ATTENDU que la fibre optique est déjà en place à l'école Notre-Dame ;

ATTENDU que la firme Alézia technologies est en mesure de rendre l'accès internet disponible aux locataires qui en font la demande ;

ATTENDU qu'un montant sera demandé aux locataires qui en font la demande pour défrayer les coûts d'installation ;

À CES CAUSES, il est proposé par Monsieur Denis Chartier,
Appuyé par Monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le conseil mandate la firme Alézia technologies pour rendre l'accès internet disponible à l'école Notre-Dame pour un montant de ±733,00\$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité.

2014-07-13

Autorisation du paiement en allocations à Madame Louise Lafontaine

ATTENDU que conformément au cahier des prévisions budgétaires, la municipalité verse annuellement une allocation de dépenses à madame Louise Lafontaine, responsable de la bibliothèque ; **(ATTENDU)**

ATTENDU la demande de Madame Louise Lafontaine afin que la municipalité lui verse un montant de 1 500\$ dans les prochains jours, montant qui sera déduit de son allocation totale de 3 000\$ pour l'année 2014 ;

À CES CAUSES, il est proposé par Monsieur René Pinard,
Appuyé par Madame Linda MacCulloch
Et résolu :

QUE le Conseil autorise le paiement et le versement de 1 500\$ à madame Louise Lafontaine, responsable de la bibliothèque en allocation de dépenses.

Adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Clément Adam s'informe de l'avancement des visites effectuées aux résidences par notre service des incendies dans le cadre du schéma de couverture de risque incendie.

- Monsieur David Gélinas s'informe du montant qui sera facturé aux locataires de l'école Notre-Dame pour le service de fibre optique.

- Madame Jocelyne Saucier voudrait avoir de l'information concernant les feux à ciel ouvert.

2014-07-14

Clôture de l'assemblée

ATTENDU que l'ordre du jour est épuisé ;

À CES CAUSES, Il est proposé par Madame Linda MacCulloch,
Appuyé par Monsieur Denis Chartier
Et résolu :

La clôture de l'assemblée à 20h45.

Adoptée à l'unanimité.

M. Guy Veillette, maire

Mme Christine Trudel,
Secrétaire-trésorière adjointe